


# Recensement plan canicule et grand froid

Les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de 60 ans et inaptes au travail peuvent se faire recenser auprès de leur mairie.

Cette liste est transmise à la Préfecture afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le C.C.A.S. prendra aussi contact avec les personnes concernées lors des plans canicule et grand froid.

[S'inscrire sur le registre](#)



**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

**Mouiller son corps et se ventiler**

**Manger en quantité suffisante**

**Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour**

**Ne pas boire d'alcool**

**Donner et prendre des nouvelles de ses proches**

**Éviter les efforts physiques**

# BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

## EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • [#canicule](https://twitter.com/canicule)



## ALLER PLUS LOIN

- Maintien à domicile
- Aides et accompagnement médico-social
- Aides au transport

